



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

PV N°1

Procès-verbal de l'Assemblée des propriétaires du SAF Rocourt Mardi 26 novembre 2013 20h00 à la Salle Communale de Rocourt

Présents

Président du SAF :	M. Claude Laville
Directeur technique :	M. Bernard Studer, géomètre
Service de l'économie rurale :	M. Pierre Simonin
Commission d'estimation :	M. Jean-Louis Beuret, président
Secrétaire caissière du SAF :	Mme Isabelle Mouhay

Absent et excusé : M. Mario Mariniello, architecte cantonal

1. Accueil et salutations

A 20h00, le Président du SAF Rocourt, M. Claude Laville ouvre l'assemblée et remercie la trentaine de propriétaire qui s'est déplacée pour cette assemblée.

Les propriétaires ont été convoqués personnellement à cette assemblée par lettre du 22 octobre 2013 ainsi que par avis dans le Journal Officiel N°37 d u 23 octobre 2013.

Claude Laville relève qu'il s'agit de la première assemblée des propriétaires depuis l'assemblée constitutive du 25.08.2010. Après quoi il fait lecture de l'ordre du jour de cette assemblée, soit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nominations de deux scrutateurs
3. Rapport du Président du SAF
4. Comptes 2011-2012. Rapport des vérificateurs des comptes et décharge au Comité
5. Rapport du Président de la Commission d'estimation
6. Rapport du Directeur technique et information sur le dossier de dépôt public de l'ancien état et de l'estimation des terres
7. Rapport du Service de l'Economie Rurale
8. Divers.

Aucune remarque n'étant apporté à cet ordre du jour, on passe directement au point 2

2. Nomination de deux scrutateurs.

MM. Eric Gigandet et Hervé Nicoulin feront office de scrutateurs.

3. Rapport du Président du SAF

Le président, Claude Laville explique que si aucune autre assemblée des propriétaires n'a été convoquée auparavant, c'est parce qu'il n'y avait pas de matière suffisante. De plus, les propriétaires ont été régulièrement informés soit par circulaire, soit par invitation à la visite des fosses ou encore par des rencontres avec la Commission d'estimation des terres lors des journées de vœux.

Claude Laville souligne que malgré tout, le Comité du SAF n'a pas chômé durant ces trois ans et qu'il s'est réuni une dizaine de fois.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Au cours de cette période, le Comité a mis au concours le poste de Directeur technique et procéder à sa nomination. C'est donc le Bureau Rolf Eschmann par M. Bernard Studer qui a été retenu.

Les démarches nécessaires ont été prises auprès du Service de l'Economie rurale en vue d'obtention de prêt d'investissement et de versement d'acomptes de subventions cantonales et fédérales.

Pour la réalisation des travaux pédologiques le Comité a mandaté le bureau Géo et Environnement. Des fosses ont été creusées afin de faciliter leur étude portant sur la nature des terrains et l'étude des sols.

Une visite des fosses a été organisée le 13 septembre 2011. Aucun propriétaire n'était présent, excepté des agriculteurs exploitants.

Ensuite un appel d'offres a été lancé pour l'Etude nature. Le comité a alors mandaté le bureau Natura.

Le comité a également travaillé en coordination avec la mise sur pied du nouveau PAL (Plan d'Aménagement Local). Bernard Studer et Nicolas Jubin sont tous deux membres des deux commissions).

Grâce à l'immense travail réalisé dans un laps de temps assez court, au début novembre 2012, la Commission d'estimation a alors entamé les journées de vœux.

A réception du rapport nature de Natura, il est ressorti clairement la nécessité de préserver la qualité du bocage du territoire de Rocourt. Le Comité a dû tenir compte des intérêts et souhaits de chacun en tenant compte de l'aspect nature, de la création d'un réseau pédestre et d'un itinéraire cyclable tout en gardant en ligne de mire que le but premier d'un remaniement est de faciliter l'exploitation de leurs terres aux agriculteurs.

Des rencontres avec les services de l'état ont été organisées afin d'organiser et de prévoir le tracé de ces chemins de randonnée pédestre ou cycliste.

Le Comité a également tenu compte des changements de politique agricole se profilant à l'horizon 2014. Une réflexion a été menée afin de mettre en place des réseaux écologiques, permettant alors d'obtenir des subventionnements supplémentaires.

Une visite à laquelle les instances fédérale et cantonales a été mise sur pied en vue de définir le tracé de l'itinéraire cyclable. Un compromis a finalement pu se concrétiser sachant qu'une partie de cet itinéraire passe sur une voie historique. Une piste desservant le centre du village de Rocourt sera également aménagée.

Par anticipation le Comité a décidé d'associer Pro Natura, respectivement Mme Merguin et M. Villars à la réflexion du réseau écologique. Ceci dans le but de trouver un compromis et d'éviter une confrontation finale. Deux rencontres ont eu lieu dans un excellent état d'esprit.

Le Président du SAF informe alors l'assemblée que la Commune de Rocourt aura tout prochainement son site internet. Un onglet SAF y sera intégré permettant une diffusion d'informations permanentes. Ceci permettra l'économie de frais de port notamment.

En conclusion, Claude Laville tient à relever la rapidité de l'avancement des travaux. Tant les agriculteurs que les membres du Comité ont œuvré dans un état d'esprit très positif. C'est avec plaisir qu'il a constaté une ouverture d'esprit face aux défis écologiques d'un tel projet.

Enfin Claude Laville tient à souligner la compétence des acteurs de ce projet, principalement au niveau du Directeur Technique, des membres du comité, de la commission d'estimation et des différents mandataires.

Le Président conclut en remerciant chacun de son travail. Il remercie tout particulièrement Jean-Louis Beuret, président de la Commission d'estimation pour toute son expérience et sa diplomatie. Et enfin ses remerciements vont aux propriétaires pour leur engagement positif à trouver des solutions au gré de tous.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

4. Comptes 2011-2012. Rapport des vérificateurs des comptes et décharge au Comité

Le Président passe la parole à la caissière, Isabelle Mouhay pour la lecture des comptes au 31.12.2012. Il n'y a pas eu de bouclage au 31.12.2011, vu que les premières demandes d'acompte ont été envoyées à fin 2011.

Produits d'exploitation

Compte 5000 « Contributions des propriétaires »	Fr. 122'126.83
Compte 4095 « intérêts actifs	Fr. 22.05
Compte 6020 « subventions cantonales AF »	Fr. 55'000.—
Compte 6030 « subventions fédérales AF »	Fr. 54'000.—

Au total les produits se montent à Fr. 231'148.88

Charges d'exploitations subventionnées

Compte 3020 « Frais d'estimation »	Fr. 95'562.05
Compte 3030 « autres mandataires »	Fr. 8'066.25

Sous-total de charges subventionnées Fr. 103'628.30.

Charges d'exploitation non subventionnée,

Compte 4010 « Indemnités, salaires »	Fr. 4'735.50
Compte 4080 « frais généraux divers »	Fr. 210.—
Compte 4090 « Int. & frais banque »	Fr. 507.85
Compte 4110 AVS/AC/AI/APG	Fr. 1'713.65
Compte 4130 « matériel bureau »	Fr. 2'298.70
Compte 4140 « Tél., frais de port ».	Fr. 358.80.

Sous-total charges non subventionnées Fr. 9'824.50

Au total, les charges se montent à Fr. 113'452.80
contre des produits se montant à Fr. 231'148.88,
d'où un résultat de Fr. 117'696.08

Dans les comptes de bilan,

ACTIF

Compte 1200 Banque	Fr. 162'342.03.
Compte 1300 Débiteurs.	Fr. 9'174.60
Compte 1400 Impôt anticipé	Fr. 7.70.

PASSIF

Compte 2000 « créanciers »	Fr. 12'829.45
Compte 2010 « créanciers AVS »,	Fr. 998.80
Compte 2050, « Prêt RCJU »	Fr. 40'000.—
Compte 2995, résultat	Fr. 117'696.08.

Ces comptes ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs des comptes communaux soit par Mesdames Jacqueline Berber et Maude Kipfer le 15 octobre 2013.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Le président Claude Laville fait alors lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Aucune question n'étant posée, il passe alors au vote. Les comptes 2011-2012 sont acceptés l'unanimité. Le Président remercie la caissière pour la bonne tenue des comptes.

5. Rapport du Président de la Commission d'estimation

Pour le point 5 de l'ordre du jour, Claude Laville donne la parole à M. Jean-Louis Beuret, Président de la Commission d'estimation.

Jean-Louis Beuret salue alors l'assemblée. Au nom de la Commission, il relève la bonne collaboration et l'ouverture d'esprit des propriétaires du SAF lors des discussions. Les journées de vœux se sont déroulées dans une ambiance agréable.

Le programme défini est actuellement respecté, voir même avance, comme l'a relevé Claude Laville.

Pour rappel, l'Assemblée constitutive a eu lieu le 25 août 2010. En 2011 Géo et Environnement a procédé à l'étude des sols. Après les récoltes 2012, la Commission a pu estimer les terres.

En octobre 2012, un questionnaire a été adressé aux propriétaires en même temps que la convocation à la première journée de vœux.

Au début janvier 2013, les discussions au sujet du premier projet de répartition des terres ont commencées. Dès février, la Commission a alors convoqué les deuxièmes journées de vœux, elles se termineront en principe encore cette année. Jean-Louis Beuret précise que lors des dernières séances, la commission parle aussi du nouveau plan de location.

Le 2 octobre, la Commission a organisé des rencontres individuelles entre le bureau Natura et les agriculteurs.

Par ailleurs, Jean-Louis Beuret rappelle que le dépôt public des estimations des terres a été fixé du 21 novembre 2013 au 10 décembre 2013. A cet effet, la Commission d'estimation se tenait à disposition ce dernier samedi matin, soit le 23 novembre pour répondre aux éventuelles questions. Bien entendu la Commission reste encore à la disposition de chacun jusqu'au 10 décembre 2013.

Pour conclure, Jean-Louis Beuret relève que le but de la Commission d'estimation est de mettre à disposition des agriculteurs les nouvelles parcelles en automne 2014. Vu l'avancée des travaux, ce délai devrait être respecté.

Après quoi, M. Beuret remercie chacun de son attention.

6. Rapport du Directeur technique et information sur le dossier de dépôt public de l'ancien état et de l'estimation des terres

M. Bernard Studer géomètre au bureau Rolf Eschmann et Directeur technique du SAF Rocourt, salue alors toutes les personnes présentes et fait état de son rapport.

Bernard Studer présente alors la base de calcul des prétentions. Sur la base des parcelles de l'ancien état et des estimations un calcul des prétentions est effectué.

Le territoire de Rocourt bénéficiant déjà d'une mensuration numérique, ces données ont pu être reprises directement. Pour mémoire, avant le remaniement, on ne comptait pas moins de 656 parcelles pour une surface totale de 307 ha et une centaine de propriétaires, d'où une surface moyenne par propriétaire de 3,1 ha.

Pour permettre l'estimation des terres, au départ une étude des sols a été menée par le bureau Géo et Environnement. Des analyses approfondies ont été effectuées dans 15 fosses au cours de l'été et l'automne 2012. Une cartographie de détail a été remise à la commission d'estimation à fin 2011.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Différents paramètres entrent en ligne de compte dans cette étude, notamment la structure, la pierrosité, la teneur en matière organique, la compaction, l'hydromorphie et le PH.

A partir de la carte d'étude des sols remise à la Commission d'estimation, cette dernière peut procéder à l'estimation des terres.

Bernard Studer précise alors les différents paramètres qui peuvent influencer la « cote de sol » établie par le pédologue. Des déductions peuvent être engendrées par la pente d'un terrain.

Des déductions sont également liées à des parcelles difformes, des parcelles ayant une exposition défavorable, des parcelles ayant des restrictions (droit de passage, zone inondables et zone de protection des eaux). Des déductions sont également apportées à des parcelles comprenant des têtes de roche ou encore des parcelles en zone mouillée. En raison d'ombrage ou de lisières, de vergers voire d'arbres isolés des déductions sont également faites. Et enfin en fonction de terrains beaucoup ou peu demandés.

Bernard Studer explique aussi que certaines parcelles sont soumises à des taxations forfaitaires. Notamment pour les aisances autour des bâtiments et des fermes, également pour les secteurs contigus ou contenus dans la zone à bâtir. Des taxations forfaitaires sont aussi appliquées en fonction des chemins, des cours d'eau, des forêts, des haies et des vergers.

C'est alors avec une superposition des cartes de la couverture des sols, des cartes d'estimation du pédologue et des reports d'estimation de la Commission que l'on obtient un plan des estimations.

Bernard Studer relève que le pointage moyen du SAF Rocourt est relativement faible, soit 57 points sur 100 maximum. Ce chiffre s'explique par les grandes surfaces de pâturages boisés. Après ces explications, le directeur technique illustre à l'assemblée plusieurs cas de figure.

Pour conclure son rapport sur les estimations, Bernard Studer présente un exemple d'attribution.

Une parcelle de 50 ares à l'ancien état à 50 points valait alors 2'500 points. Au moment de l'attribution du nouvel état, le nouveau terrain pourrait avoir une surface de 62.50 ares (si le terrain vaut 40 points) ou alors une surface de 41.67 ares (si le terrain vaut 60 points).

Le principe de base de la Commission d'estimation est de redistribuer à chacun la même valeur que celle de la prétention de base.

Pour la suite de la procédure, Bernard Studer rappelle que le dépôt public est déposé jusqu'au 10 décembre 2013, ensuite de quoi les éventuelles oppositions seront traitées et le nouvel état sera ainsi finalisé. Dès lors, le nouveau plan de location pourra être finalisé.

Le projet général sera présenté aux instances politiques cantonales et fédérales lors de la visite fédérale du 7 février 2014.

Une deuxième visite fédérale aura lieu en avril-mai 2014 pour la présentation du nouvel état. A la suite de quoi le dépôt public pourra se faire en juin 2014.

Bernard Studer termine en soulignant le très bon état d'esprit dans lequel les journées de vœux se sont déroulées. Il se tient bien entendu à disposition de chacun pour des questions supplémentaires, les questions plus spécifiques seront traitées en dehors de cette assemblée.

M. René Nicoulin demande alors s'il est possible d'obtenir une carte des résultats des analyses des terrains, notamment pour connaître quel endroit est plus profitable à certains arbres fruitiers en fonction du PH du terrain.

Bernard Studer lui répond que cette carte est à disposition uniquement de la commission d'estimation et qu'elle n'est pas publique. Par contre pour une demande relative à un terrain bien spécifique, il pourra obtenir des renseignements.

M. Eric Gigandet intervient à son tour en demandant si ces résultats ne pourraient pas être utiles aux agriculteurs pour l'organisation de leurs cultures, et qu'il est dommage que tout ce travail ne soit pas relevé sur une carte officielle.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

Pierre Simonin répond qu'une telle carte est disponible au Service des crédits agricoles, voir même sur le géo portail, mais qu'elle contient des termes beaucoup plus scientifiques et pas tout le détail des études remises à la Commission d'estimation.

7. Rapport du Service de l'Economie Rurale

Claude Laville donne alors la parole à M. Pierre Simonin, responsable des améliorations foncières au Service de l'Economie Rurale.

M. Pierre Simonin tient à souligner que plusieurs "chantiers" sont actuellement en cours dans le cadre du remaniement parcellaire de Rocourt, soit l'estimation des terres, le projet général ainsi que le projet de nouvelle répartition.

En amont à ces « chantiers » la commune de Rocourt révisé son PAL. Cette procédure doit être coordonnée au mieux avec celle du remaniement parcellaire

Pierre Simonin rappelle que les estimations des terres sont actuellement déposées publiquement et les propriétaires sont invités à considérer l'ensemble du périmètre, à prendre un peu de recul et non pas se focaliser uniquement sur les parcelles dont ils sont propriétaires actuellement

Pour mémoire, le but premier du remaniement parcellaire reste l'amélioration des structures foncières et des conditions de vie et de travail pour les personnes qui, à Rocourt, vivent du sol; en fonction de l'agriculture multifonctionnelle que nous connaissons aujourd'hui. Les aspects environnementaux doivent être pris en compte, ce qui est tout à fait en phase avec la mission de l'agriculture dans la Constitution et la politique agricole (projet réseau écologique et projet qualité paysage)

Actuellement la politique agricole change, et le dispositif de la PA 14-17 consiste à réduire les paiements directs en relation avec la production et d'augmenter les paiements directs liés à la préservation de l'environnement. L'enveloppe totale des paiements directs reste; mais les réactions des milieux agricoles sont déjà là (initiative que l'USP lancera tout prochainement en faveur d'une agriculture plus productive et pour la protection des terres agricoles)

Pour le SAF Rocourt, l'année 2014 sera une année charnière. Une visite fédérale est prévue le 7 février 2014 pour le projet général et une autre sera mise sur pied en avril-mai 2014 pour le projet de nouvelle répartition des terres.

En cas de respect du programme fixé, c'est le Département de l'économie et de la coopération (Ministre Probst) qui ordonnera l'entrée en possession des nouvelles parcelles en octobre 2014.

De son côté, le service de l'économie rurale a déjà versé à ce jour 191'000.- de subventions cantonales et fédérales.

Pierre Simonin informe l'assemblée qu'en mars 2013, le Parlement fédéral a augmenté les subventions fédérales pour les améliorations structurelles agricoles de 10 millions par an (soit environ 100 millions par an pour les années 2014 à 2017). La "part du gâteau" revenant au canton du Jura était de 3,5 millions en 2013, on ose espérer qu'elle pourra donc augmenter.

A niveau de la planification des investissements de l'Etat, il était prévu 3,8 millions de subventions annuelles. Cependant pour 2014, ce montant est prévu à la baisse à 3,2 millions, mais c'est le Parlement qui aura le dernier mot dans le cadre de l'approbation du budget 2014.

Pierre Simonin ajoute que c'est 2015 que le SAF Rocourt aura besoin de beaucoup de subventions cantonales et fédérales pour sa première étape de travaux.

En conclusion, Pierre Simonin remercie chaleureusement les différents responsables pour leur engagement et leur formule ses meilleurs vœux pour la phase décisive qui se jouera en 2014.

Claude Laville remercie alors Pierre Simonin de son rapport du Service de l'Economie rurale.



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE ROCOURT

8. Divers

Arrivant au point « divers » de cette assemblée, le président Claude Laville donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer. Personne ne manifestant ce désir, Claude Laville tient à souligner que le village de Rocourt possède le plus beau bocage du Canton. Le souhait premier du syndicat d'amélioration foncière est de préserver ce magnifique paysage tout en mettant à disposition des agriculteurs du village un outil de travail plus performant qu'auparavant.

A 21h30 Claude Laville lève la séance en remerciant encore chacun de sa participation.

Rocourt, le 26 novembre 2013

Syndicat d'Améliorations Foncières de Rocourt

Le Président

Claude Laville

La Secrétaire

Isabelle Mouhay